



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

pensions de réversion

Question écrite n° 66889

Texte de la question

M. Francis Hillmeyer attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la pension de réversion accordée aux conjoints survivants, et plus particulièrement sur le plafond de cumul de la retraite personnelle et de la pension de réversion. Ce plafond de cumul particulièrement bas (2 080 x le salaire horaire du SMIC/an) ne se justifie pas, dans la mesure où il s'agit de deux avantages contributifs acquis chacun par le versement de cotisations distinctes. Il demande en conséquence à Mme la ministre de bien vouloir lui indiquer si le Gouvernement entend dans un premier temps revoir à la hausse ledit plafond de cumul et, à terme, s'il envisage de le supprimer.

Données clés

Auteur : [M. Francis Hillmeyer](#)

Circonscription : Haut-Rhin (6^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66889

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er octobre 2001, page 5529